

Theradiag annonce l'adoption de l'ensemble des résolutions à titre ordinaire lors de son assemblée générale du 06 mai 2021

L'assemblée générale extraordinaire se réunira le 10 juin 2021 sur 2nde convocation

Croissy-Beaubourg, le 10 mai 2021, 17h45 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, annonce aujourd'hui que l'assemblée générale réunie le 06 mai 2021 a adopté l'ensemble des résolutions à titre ordinaire, et qu'une assemblée générale extraordinaire se réunira le 10 juin 2021 sur seconde convocation.

Les actionnaires de la Société ont adopté l'ensemble des résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire. Ces résolutions peuvent être consultées dans la présentation de l'assemblée générale du 06 mai 2021 disponible sur le site internet de Theradiag dans la rubrique [Assemblées générales](#). Theradiag souhaite remercier l'ensemble de ses actionnaires pour leur engagement et leur soutien.

Compte tenu des contraintes liées au contexte de COVID-19, l'assemblée générale de Theradiag s'est tenue à huis-clos et a été retransmise en direct sur Internet. Une rediffusion est disponible sur le site internet de la Société dans la rubrique [Assemblées générales](#).

Le quorum réuni de 22,86% n'a pas permis de délibérer sur les résolutions à titre extraordinaire et une assemblée générale extraordinaire sur seconde convocation se tiendra le 10 juin 2021 à 14 heures, également à huis-clos, pour délibérer sur le même ordre du jour. Un avis de seconde convocation sera publié le 17 mai 2021 au BALO et au JAL.

Les actionnaires de la Société n'ayant pas exprimé leur vote jusqu'à présent sont ainsi invités à voter exclusivement à distance, avant l'assemblée générale sur 2nde convocation :

- **voter par internet via la plateforme VOTACCESS.** Cette plateforme sera ouverte pour la seconde convocation à compter du **17 mai 2021 et ce jusqu'au 9 juin 2021 à 15h00.**
- voter par procuration ou par correspondance, selon les modalités indiquées dans l'avis de seconde convocation. Ces votes seront pris en compte jusqu'au 07 juin 2021 inclus.

Le vote des actionnaires ayant voté à distance à la première assemblée générale reste valable et comptabilisé pour l'assemblée générale sur seconde convocation.

Tous les documents préparatoires restent disponibles sur le site Internet de la société, dans la rubrique [Assemblées générales](#). Pour toute question sur les modalités de vote, contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse theradiag@newcap.eu.

En raison de l'impossibilité de poser des questions pendant l'Assemblée générale, Theradiag recommande aux actionnaires qui le souhaiteraient d'adresser leurs questions écrites à compter de la seconde convocation de l'Assemblée Générale, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte et ce en favorisant un envoi par courrier électronique (AG@theradiag.com). Elles seront prises en compte lors de leur réception au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le mardi 08 juin 2021.



Enfin, les actionnaires auront la possibilité de suivre l'Assemblée Générale sur seconde convocation le 10 juin à 14h00 par visioconférence via le lien suivant : https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_fIC-I7GzTSeRb4BeSupaMQ (auquel il convient de s'inscrire préalablement à la date de l'Assemblée). La visioconférence sera rediffusée en différé sur le site Internet de la Société dans la rubrique Assemblées générales.

Calendrier financier :

- **Assemblée générale Extraordinaire réunie sur seconde convocation**, le jeudi 10 juin 2021
- **Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2021**, le lundi 19 juillet 2021
- **Résultats du 1^{er} semestre 2021**, le lundi 20 septembre 2021

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un bon usage du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER®, marquée CE, une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2020, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 10,4 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : www.theradiag.com



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérigeau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr